



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 17 OCTOBRE 2023

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement  
LA ROCHELLE**

**Canton  
LA JARRIE**

**Commune  
MONTROY**

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 17 octobre à 19h30, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Jean GONZALEZ, Isabelle GRENÉ, Aurélie NICOLET, Sébastien BONNEAU, Michèle DELÉTRE, Erwan COLLIN, Willy RZEPKA.

Absent excusé : Patrice BOURDILLIAT

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Aurélie NICOLET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de membre absent excusé : 1

### **ORDRE DU JOUR**

Adoption du PV du conseil d'administration du 30 mars 2023

1. Décision modificative n°1

Questions diverses :

Participation au GCSMS

Repas des aînés 2023

Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Présidente, ouvre la séance à 19h35 et propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 30 mars 2023. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

**1. Décision modificative n°1**

Madame la Présidente expose que,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget du CCAS,

Madame la Présidente propose au Conseil d'administration d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2023 comme présentée dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Article	Montant DM
011 - Charges à caractères générales	623 - Publicité, Publication, relations publiques	- 418,60
65 - Autres charges de gestion courantes	6558 - Autres contributions obligatoires	+ 418,60

Madame la Présidente présente l'évolution du coût de notre participation au GCSMS depuis 2020.

Certains chiffres posent question et il faudra interroger le CCAS de La Rochelle pour savoir le mode de calcul (exemple : en 2020 et en 2022, le nombre d'heures est quasiment le même pour un montant 4 fois supérieur).

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

Questions diverses :

**Participation au GCSMS**

Les élus s'interrogent sur la pertinence de participer à ce GCSMS dont le fonctionnement semble un peu opaque. Il est difficile d'avoir des chiffres précis. Nous allons demander à nouveau.

**Repas des aînés 2023**

Madame la Présidente présente la liste des inscrits à ce jour : 48 inscrits.

Michèle Delêtre souhaite revenir sur les aînés de + de 80 ans qui ne participent pas au repas, soit car ils ne peuvent pas venir, soit car ils ne veulent pas venir et propose d'offrir tout de même quelque chose. Cela concerne 10 à 15 personnes. Aurélie Nicolet propose une autre manière de se manifester aux côtés des personnes âgées afin de montrer notre sollicitude.

Pour Michèle Delêtre, apporter le colis permet de tisser un lien avec des personnes isolées.

Le secrétariat sortira la liste des personnes de + de 80 ans.

Isabelle Grené souhaite faire 3 propositions concernant le repas des aînés :

- une possibilité pour les élus de ne venir qu'à l'accueil des aînés, vers midi
- une prise en charge du coût du repas pour les conseillers municipaux
- une prise en charge par le CCAS de l'apéritif pour les élus au moment de l'accueil.

Sur cette dernière proposition, Michèle Delêtre précise que les aînés apprécient particulièrement l'apéritif à table pour une question de confort. De plus à ce moment-là, des petits fours sont servis.

Madame la Présidente rappelle que lors du mandat 2008 - 2014, le repas des élus était pris en charge.

Aurélie Nicolet n'est pas favorable à la prise en charge du coût du repas par le CCAS mais cela peut être rediscuté. Erwan Collin a rappelé que les finances du CCAS et donc de la commune étaient fragiles.

La date du prochain Conseil d'administration n'est pas fixée.

La séance est levée à 20h45.

Viviane COTTREAU-GONZALEZ  
Présidente



Aurélie NICOLET  
Secrétaire de séance

